



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 12 novembre 2001

**Chemin Communal du III Millénaire : acquisition GUERIN -
secteur 3 : LAMBON**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 29 octobre 2001

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 14 novembre 2001

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC, Maire

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, Mme Nicole GRAVAT,
M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise
HALAT, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Luc DELAGARDE, M.
Joël RENOUX, M. Rodolphe CHALLET

Conseillers :

M. Jacques LAMARQUE, Mme Andrée CHAREYRE, M. Robert PLANTECOTE, Mme
Danièle GANDILLON, M. Michel GENDREAU, Mme Geneviève RIZZI, Mme
Catherine REYSSAT, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Madeleine CHAIGNEAU,
M. Rémy LANDAIS, Mme Catherine DEGUERCY, M. Bernard JOURDAIN, M. Gérard
ZABATTA, Mme Isabelle RONDEAU, M. Michel PAILLEY, Mme Valérie UZANU,
Mme Nathalie HIBERT, M. Amaury BREUILLE, Mlle Karen NALEM, M. Alain
GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique
GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc
THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, Mme Christabelle CHOLLET, M. Jean-Louis
EPPLIN

Secrétaire de séance : Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à M. Michel GENDREAU.

Excusés :

Conseillers :

M. Stéphane TRONEL

DELIBERATION D2013872001

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 novembre 2001

Urbanisme & Affaires Immobilières

**Chemin Communal du III Millénaire : acquisition GUERIN -
secteur 3 : LAMBON**

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :
Mesdames et Messieurs,
Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Dans le cadre des acquisitions foncières nécessaires à la réalisation du Chemin Communal du III Millénaire déclaré d'utilité publique par arrêté préfectoral du 6 février 2001, Monsieur GUERIN a donné son accord pour la vente d'une emprise de terrain sur ses propriétés, dans le secteur du Lambon.

Cette emprise, d'une superficie d'environ 1611 m², s'effectuent sur :

- la parcelle sise aux Verrines cadastrée section IE n° 1 pour une superficie d'environ 1060 m²,
- la parcelle sise aux Verrines cadastrée section IE n° 6 pour une superficie d'environ 380 m²,
- la parcelle sise à Potere cadastrée section HO n° 319 pour une superficie d'environ 106 m²,
- la parcelle sise rue des impasses cadastrée section HO n° 396 pour une superficie d'environ 49 m²,
- la parcelle sise rue des impasses cadastrée section HO n° 398 pour une superficie d'environ 16 m².

Les surfaces exactes de ces emprises seront déterminées par géomètre-expert.

Cette acquisition est destinée à la plantation d'arbres d'alignement pour le Chemin Communal du III Millénaire et la remise en état des venelles..

La Ville de NIORT versera :

- une indemnité principale d'un montant de 2319,00 F (soit 1,50 F/m²) pour les terrains en nature de pré correspondant à l'avis du Domaine,
- une indemnité de remploi de 15 % d'un montant de 348,00 F,
- une indemnité principale d'un montant de 650,00 F (soit 10 F/m²) pour les terrains en nature de jardin,
- une indemnité de remploi de 15 % d'un montant de 97,50 F,
- une indemnité d'éviction due au locataire des terrains à Potère, Monsieur MORIN, d'un montant de 241,00 F,
- une indemnité d'éviction due au locataire des terrains aux Verrines, Monsieur MIRVENARD d'un montant de 3273,00 F.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition aux conditions énoncées ci-dessus, acquisition qui a fait l'objet d'un compromis ;
- autoriser Le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte notarié à intervenir qui sera dressé par Maître TABARD. Tous les frais afférents à cette acquisition seront imputés au chapitre 908.8231.2111 du Budget.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Gilles FRAPPIER

[Ordre du jour](#)